

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €

RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A

Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :

SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05

Fax : 05.65.22.53.67

Site Web : <https://www.sonepar.fr>

Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :

Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

Document No : 240093726

Du : 31/03/24

Client : 62488110

Bénéficiaire : 62488110

Votre N° TVA intra :

Payeur : 62488110

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
----------------------------------	--------------------------------	------	-----	-----------------	----------	------------	-------------

BL N° : 4018689373/5JA/54374590 01/03/24	V/N° Affaire :	Contact :
Votre n° de cde : LIFFAURE	Nom de l'affaire :	N° Tél : +33666133338

Nous vous informons que les produits non gérés ainsi que les coupes de câble ne sont ni retournables ni échangeables. Merci de votre compréhension.

RDV sur www.sonepar.fr ou sur notre APP

Votre enseigne CGED devient Sonepar.

Retrouvez tous vos services sur sonepar.fr

00010372068 /	KBS763		4	20.42	45.00	11.23	44.92
HAGER	BARRRES PONTAGE SYSTEME SANVIS	041010	UN				
00001089907 /	089907		1	15.80	56.80	6.83	6.83
LEGRAND	LAMP 230V AC GREEN	030401	UN				
00001080261 /	080261		2	7.63	54.80	3.45	6.90
LEGRAND	SUPP.BATIBOX 1 POSTE GRIFFES	030407	UN				
						Total cde	58.65

BL N° : 4018689629/5JA/54375192 01/03/24	V/N° Affaire :	Contact :
Votre n° de cde : LIFFAURE	Nom de l'affaire :	N° Tél : +33666133338

05083001661 /	ATA122009016		4	5.37	65.00	1.88	7.52
HAGER	MOULURE ATA 12X20 2,1ML PURE	021202	MTR				
						Total cde	7.52

BL N° : 4018692548/5JA/54382114 04/03/24	V/N° Affaire :	Contact :
Votre n° de cde : LIFAURE	Nom de l'affaire :	N° Tél : +33666133338

00010431946 /	MFS716		12	8.00		8.00	96.00
HAGER	DISJ. 1P+N 3KA C16A SANVIS 1M	041005	UN				
00010431947 /	MFS720		12	8.00		8.00	96.00
HAGER	DISJ. 1P+N 3KA C20A SANVIS 1M	041005	UN				
00010431944 /	MFS710		12	8.00		8.00	96.00
HAGER	DISJ. 1P+N 3KA C10A SANVIS 1M	041005	UN				

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €

RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A

Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :

SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05

Fax : 05.65.22.53.67

Site Web : <https://www.sonepar.fr>

Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :

Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

Document No : 240093726

Du : 31/03/24

Client : 62488110

Bénéficiaire : 62488110

Votre N° TVA intra :

Payeur : 62488110

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
00010373014 /	KCN325		1	45.75	45.00	25.16	25.16
HAGER	BARRE ID PR 3R ENTR. 125 MM	041010	UN				
05083551021 /	SBN263		1	99.61	45.00	54.79	54.79
HAGER	INTERRUPTEUR 2P 63A	041007	UN				
00010284503 /	GD313A		1	49.00		49.00	49.00
HAGER	GAMMA 13, 3 RANGEES, 39 M	041002	UN				
Total cde							416.95

BL N° : 4018693357/5JA/54383983 04/03/24	V/N° Affaire :	Contact :
Votre n° de cde : IGLESIAS	Nom de l'affaire :	N° Tél : +33666133338

00050000506 /	6351399		1	38.00		38.00	38.00
DELTA DO	TYXIA 2600	070302	UN				
00050000472 /	6351407		1	67.00		67.00	67.00
DELTA DO	PACK TYXIA 501	070302	UN				
05083001661 /	ATA122009016		10	1.86		1.86	18.60
HAGER	MOULURE ATA 12X20 2,1ML PURE	021202	MTR				
00001080151 /	080151		5	5.56	54.40	2.54	12.70
LEGRAND	BATIBOX MACONN.1POSTE P.50MM	030502	UN				
Total cde							136.30

BL N° : 4018701443/5JA/54404522 06/03/24	V/N° Affaire :	Contact :
Votre n° de cde : LAFORGE	Nom de l'affaire :	N° Tél : +33666133338

00057045239 /	045239		10	3.17	45.20	1.74	17.40
L EBENOI	DOUILLE E27 AVEC SERRE CÂBLE	061301	UN				
00057025418 /	025418		4	4.30	45.20	2.36	9.44
L EBENOI	SORTIE DE CÂBLE 16A À VIS	030504	UN				
00139034076 /	P04389		1	4.95		4.95	4.95
SIB A DR	BARRETTE DE COUPURE BASSE	092703	UN				
00001089374 /	089374		1	42.20	56.00	18.57	18.57
LEGRAND	BTE CLOIS.SEC.DERIV.170X170X50	030501	UN				
00001086057 /	086057		3	16.18	56.50	7.04	21.12
LEGRAND	BOITE DERIVAT.4 BORNES SAILLIE	030401	UN				
00096203500 /	R150		1	16.25	50.30	8.08	8.08
MICHAUD	TABEAU DEMONTABLE 100X150	041302	UN				

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €

RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A

Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :

SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05

Fax : 05.65.22.53.67

Site Web : <https://www.sonepar.fr>

Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :

Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

Document No : 240093726

Du : 31/03/24

Client : 62488110

Bénéficiaire : 62488110

Votre N° TVA intra :

Payeur : 62488110

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
00010161281 / HAGER	CDS764F ID 2P 63A 30MA AC SANVIS	041005	2 UN	71.00		71.00	142.00
00010161282 / HAGER	CDS765F ID 2P 63A 30MA A SANVIS	041005	1 UN	85.00		85.00	85.00
05083240076 / HAGER	ETC225 CONTACT J/N 25A, 2F, 230V	041007	1 UN	65.74		65.74	65.74
00001100428 / LEGRAND	600002 DOUBLE VV BLANC	030401	5 UN	20.03	53.30	9.35	46.75
07915000018 / LIT BY CA D3E	LASTD01 STD E27 8.2W 806LM 2700K X5P CONTRIBUTION RECYCLAGE	061201	2 UN	20.96	38.46	12.90	25.80
				0.50			1.00
00001092062 / LEGRAND	092062 BOITE DERIVATION 220X170	091201	1 UN	66.68	53.70	30.87	30.87
						Total cde dont Total D3E	476.72 1.00

BL N° : 4018702430/5JA/54406928 06/03/24

V/N° Affaire :

Contact :

Votre n° de cde : LAFORGE

Nom de l'affaire :

N° Tél : +33666133338

00010661443 / HAGER	VU36ND VOLTA ENC. 3 RANGEES, 36M	041002	1 UN	380.54	45.00	209.30	209.30
						Total cde	209.30

BL N° : 4018705370/5JA/54414492 07/03/24

V/N° Affaire :

Contact :

Votre n° de cde : LAFORGE

Nom de l'affaire :

N° Tél : +33666133338

00010161269 / HAGER	CDC764F ID 2P 63A 30MA AC BORNE DEC.	041005	1 UN	203.61	63.50	74.32	74.32
05083551021 / HAGER	SBN263 INTERRUPTEUR 2P 63A	041007	1 UN	99.61	45.00	54.79	54.79
00010431949 / HAGER	MFS732 DISJ. 1P+N 3KA C32A SANVIS 1M	041005	1 UN	32.29	68.00	10.33	10.33
02714334489 / INDIGO D3E	DO36130 BORA RDX BLANC CONTRIBUTION RECYCLAGE	061104	1 UN	15.70		15.70	15.70
				0.08			0.08

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €

RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A

Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :

SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05

Fax : 05.65.22.53.67

Site Web : <https://www.sonepar.fr>

Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :

Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

Document No : 240093726

Du : 31/03/24

Client : 62488110

Bénéficiaire : 62488110

Votre N° TVA intra :

Payeur : 62488110

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
						Total cde dont Total D3E	155.22 0.08

BL N° : 4018709285/5JA/54424274 08/03/24	V/N° Affaire :	Contact :
Votre n° de cde : BILLE	Nom de l'affaire :	N° Tél : +33666133338

00010372068 /	KBS763		4	20.42	45.00	11.23	44.92
HAGER	BARRRES PONTAGE SYSTEME SANVIS	041010	UN				
00026006093 /	L629976		1	75.63	55.80	33.43	33.43
ABB	MISTRAL65H COFF. 1X8 M TR.+ T.	041101	UN				
00010161269 /	CDC764F		1	203.61	63.50	74.32	74.32
HAGER	ID 2P 63A 30MA AC BORNE DEC.	041005	UN				
01887078999 /	MUR34107		1	7.16	56.60	3.11	3.11
SCHNEIDE	CADRE 1 POSTE GRIS ENCASTRE	030405	UN				
01887078958 /	MUR36133		1	13.45	56.30	5.88	5.88
SCHNEIDE	PC 2P+T GRIS COMPOSABLE	030405	UN				
00001101953 /	600801		20	1.20		1.20	24.00
LEGRAND	PLAQUE 1P BLANC	030401	UN				
00001101956 /	600802		10	5.82	54.10	2.67	26.70
LEGRAND	PLAQUE 2P BLANC	030401	UN				
00001101959 /	600803		1	8.87	56.10	3.89	3.89
LEGRAND	PLAQUE 3P BLANC	030401	UN				
00770605320 /	605320		1	368.58/C	44.20	205.67/C	2.06
BLM DIST	SORTIE DE CABLE 32 AMPERES	030504	UN				
00033080021 /	80021		1	6.00		6.00	6.00
3MFRANC	SCOTCH SUPER 33+ 20M X 19MM	092305	UN				
00033080012 /	80012		1	12.01		12.01	12.01
3MFRANC	SCOTCH 23 RUBAN 9,15M X 19MM	092305	UN				
00055028970 /	B28970		3	173.09/C	48.40	89.31/C	2.68
IBOCO	IRL 3321 D25 T G TUBE IRL	021401	MTR				
						Total cde	239.00

BL N° : 4018713731/5JA/54434958 11/03/24	V/N° Affaire :	Contact :
Votre n° de cde : STOCK	Nom de l'affaire :	N° Tél : +33666133338

00127002650 /	CA162		100	15.83/C	42.50	9.10/C	9.10
MECATRA	EMB CAB SIMPLE BG 162 L12MM	091403	UN				

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €

RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A

Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :

SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05

Fax : 05.65.22.53.67

Site Web : <https://www.sonepar.fr>

Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :

Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

Document No : 240093726

Du : 31/03/24

Client : 62488110

Bénéficiaire : 62488110

Votre N° TVA intra :

Payeur : 62488110

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
						Total cde	9.10

BL N° : 4018719517/5JA/54448857 14/03/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : JO LA FRITE		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00055000869 /	B00869		4	773.01/C	51.70	373.36/C	14.93
IBOCO	LAN 60X40 W0 EMBOUT TA-E/S/G	021203	UN				
00055000325 /	B00325		6	1,690.83/C		1,690.83/C	101.45
IBOCO	TA-E 60X40 W0 GOUL DISTRI	021203	MTR				
						Total cde	116.38

BL N° : 4018719517/5JA/54448874 14/03/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : JO LA FRITE		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00055001723 /	B01723		1	5,585.85/C	51.70	2,697.97/C	26.98
IBOCO	NIAV 60X40 W0 ANGL IN TA-E/S/G	021203	UN				
00011021031 /	CLMU65090		8	40.20	59.90	16.12	128.96
HAGER	GOUL DE CLIM 65X90 BLANC P	021203	MTR				
00011021016 /	CLM650904		1	22.28	60.80	8.73	8.73
HAGER	ANGLE INT CLM65090 BLANC P	021203	UN				
00011021017 /	CLM650905		3	27.06	60.80	10.61	31.83
HAGER	ANGLE PLAT CLM65090 BLANC P	021203	UN				
						Total cde	196.50

BL N° : 4018722007/5JA/54455510 13/03/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde :		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00001031578 /	031578		100	42.24/C	57.80	17.83/C	17.83
LEGRAND	MULTIFIX INOVAC 10 A 14MM	091601	UN				
						Total cde	17.83

BL N° : 4018731194/5JA/54477942 15/03/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : DOLCE VITA		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00001086057 /	086057		1	16.18	56.50	7.04	7.04
LEGRAND	BOITE DERIVAT.4 BORNES SAILLIE	030401	UN				

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €

RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A

Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :

SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05

Fax : 05.65.22.53.67

Site Web : <https://www.sonepar.fr>

Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :

Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

Document No : 240093726

Du : 31/03/24

Client : 62488110

Bénéficiaire : 62488110

Votre N° TVA intra :

Payeur : 62488110

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
00141333661 /	139182300000		1	72.19	51.00	35.37	35.37
FINDER F	TELERUPTEUR DE BOITE	041007	UN				
00014000105 /	01225010		100	544.96/M	66.40	183.11/M	18.31
NEXANS	NEXANS VU PASSEO 1G1.5 VJ R100	011001	MTR				
00014000205 /	01225011		100	544.96/M	66.40	183.11/M	18.31
NEXANS	NEXANS VU PASSEO 1X1.5 RG R100	011001	MTR				
00014000305 /	01225017		100	544.96/M	66.40	183.11/M	18.31
NEXANS	NEXANS VU PASSEO 1X1.5 BE R100	011001	MTR				
00014001005 /	01225050		100	858.79/M	67.10	282.54/M	28.25
NEXANS	NEXANS VU PASSEO 1G2.5 VJ R100	011001	MTR				
00014001105 /	01225051		100	858.79/M	67.10	282.54/M	28.25
NEXANS	NEXANS VU PASSEO 1X2.5 RG R100	011001	MTR				
00014001205 /	01225057		100	858.79/M	67.10	282.54/M	28.25
NEXANS	NEXANS VU PASSEO 1X2.5 BE R100	011001	MTR				
Total cde							182.09

BL N° : 4018737762/5JA/54494044 18/03/24

V/N° Affaire :

Contact :

Votre n° de cde : PROMO LEGRAND

Nom de l'affaire : LE03

N° Tél : +33666133338

00001100425 /	600001		30	3.60		3.60	108.00
LEGRAND	INTER OU VV BLANC	030401	UN				
00001100434 /	600004		10	12.33	56.30	5.39	53.90
LEGRAND	POUSSOIR BLANC	030401	UN				
00001100610 /	600335		10	3.30		3.30	33.00
LEGRAND	2P+T SURFACE BLANC	030401	UN				
07915000018 /	LASTD01		1	20.96	38.46	12.90	12.90
LIT BY CA	STD E27 8.2W 806LM 2700K X5P	061201	UN				
D3E	CONTRIBUTION RECYCLAGE			0.50			0.50
00050000506 /	6351399		1	38.00		38.00	38.00
DELTA DO	TYXIA 2600	070302	UN				
00050000472 /	6351407		1	67.00		67.00	67.00
DELTA DO	PACK TYXIA 501	070302	UN				
00057045239 /	045239		2	3.17	45.20	1.74	3.48
L EBENOI	DOUILLE E27 AVEC SERRE CÂBLE	061301	UN				

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €

RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A

Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :

SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05

Fax : 05.65.22.53.67

Site Web : <https://www.sonepar.fr>

Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :

Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

Document No : 240093726

Du : 31/03/24

Client : 62488110

Bénéficiaire : 62488110

Votre N° TVA intra :

Payeur : 62488110

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
						Total cde dont Total D3E	316.78 0.50
BL N° : 4018737848/5JA/54494355 18/03/24 V/N° Affaire : 4018737762 Contact : Votre n° de cde : GRATUIT LEGRAND Nom de l'affaire : LE03 N° Tél : +33666133338							
00001100610 / LEGRAND	600335 2P+T SURFACE BLANC	030401	10 UN	6.06	xx.xx	0.00	0.00
						Total cde	0.00
BL N° : 4018740120/5JA/54499820 19/03/24 V/N° Affaire : Contact : Votre n° de cde : JO LA FRITE Nom de l'affaire : N° Tél : +33666133338							
00001001904 / LEGRAND	001904 COFFRET PLEXO3 IP65 4MOD.	041011	1 UN	104.97	54.50	47.76	47.76
						Total cde	47.76
BL N° : 4018745746/5JA/54513307 20/03/24 V/N° Affaire : Contact : Votre n° de cde : BILLE Nom de l'affaire : N° Tél : +33666133338							
07914840874 / TRADEFO	0026000014 BOITE 2P PROF 40 RE 2020	030501	3 UN	1.90		1.90	5.70
						Total cde	5.70
BL N° : 4018749221/5JA/54521980 21/03/24 V/N° Affaire : Contact : Votre n° de cde : DOLCE VITA Nom de l'affaire : N° Tél : +33666133338							
00001086101 / LEGRAND	086101 VA ET VIENT 10A COMPOSABL.SAIL	030401	2 UN	14.39	53.50	6.69	13.38
00001086120 / LEGRAND	086120 DOUBLE VA-VIENT COMPOS.SAILLIE	030401	1 UN	34.14	57.00	14.68	14.68
05083001671 / HAGER	ATA122199016 SUPP LEGRAND,ATA 12X20 PURE	021202	5 UN	11.21	63.80	4.06	20.30
05083001671 / HAGER	ATA122199016 SUPP LEGRAND,ATA 12X20 PURE	021202	5 UN	11.21	63.80	4.06	20.30
00011021456 / HAGER	ATACOLLE CARTOUCHE DE COLLE BLANC	021202	1 UN	27.78	43.00	15.83	15.83

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €

RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A

Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :

SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05

Fax : 05.65.22.53.67

Site Web : <https://www.sonepar.fr>

Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :

Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

Document No : 240093726

Du : 31/03/24

Client : 62488110

Bénéficiaire : 62488110

Votre N° TVA intra :

Payeur : 62488110

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
Produit non géré, non retournable ni échangeable							
00055008822 / IBOCO	B08822 APM 22X12.5 W0 ANGL PLT TM	021202	4 UN	382.81/C	50.10	191.02/C	7.64
05083001661 / HAGER	ATA122009016 MOULURE ATA 12X20 2,1ML PURE	021202	30 MTR	1.86		1.86	55.80
00050000472 / DELTA DO	6351407 PACK TYXIA 501	070302	1 UN	67.00		67.00	67.00
00050000506 / DELTA DO	6351399 TYXIA 2600	070302	1 UN	38.00		38.00	38.00
Total cde							252.93

BL N° : 4018753152/5JA/54531735 22/03/24

V/N° Affaire :

Contact :

Votre n° de cde : DOLCE VITA

Nom de l'affaire :

N° Tél : +33666133338

00010373014 / HAGER	KCN325 BARRE ID PR 3R ENTR. 125 MM	041010	1 UN	45.75	45.00	25.16	25.16
05083001673 / HAGER	ATA122499016 SUPPORT DOUBLE LG,ATA1220 PURE	021202	5 UN	21.49	62.00	8.17	40.85
05083001668 / HAGER	ATA122069016 EMBOUT ATA 12X20 PURE	021202	2 UN	2.73	64.30	0.97	1.94
Total cde							67.95

BL N° : 4018753189/5JA/54531814 25/03/24

V/N° Affaire :

Contact :

Votre n° de cde : JO LA FRITE

Nom de l'affaire :

N° Tél : +33666133338

00011021021 / HAGER	CLM650907 JOINT DE COUV CLM65090 BLANC P	021203	1 UN	14.01	60.80	5.49	5.49
00011021022 / HAGER	CLM650908 TE CLM65090 BLANC P	021203	1 UN	40.21	60.80	15.76	15.76
Total cde							21.25

BL N° : 4018761895/5JA/54552727 26/03/24

V/N° Affaire :

Contact :

Votre n° de cde : JO LA FRITE

Nom de l'affaire :

N° Tél : +33666133338

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €

RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A

Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :

SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05

Fax : 05.65.22.53.67

Site Web : <https://www.sonepar.fr>

Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :

Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

Document No : 240093726

Du : 31/03/24

Client : 62488110

Bénéficiaire : 62488110

Votre N° TVA intra :

Payeur : 62488110

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
00001032800 / LEGRAND	032800 PASSAGE DE SOL 2M DLP	021205	4 MTR	48.81	57.60	20.70	82.80
05083001661 / HAGER	ATA122009016 MOULURE ATA 12X20 2,1ML PURE	021202	4 MTR	1.86		1.86	7.44
05083001666 / HAGER	ATA122049016 ANGLE INTERIEUR ATA 12X20 PURE	021202	1 UN	5.28	63.80	1.91	1.91
Total cde							92.15

BL N° : 4018761895/5JA/54552800 27/03/24		V/N° Affaire :		Contact :			
Votre n° de cde : JO LA FRITE		Nom de l'affaire :		N° Tél : +33666133338			
00047801533 / GEWISS	DX40120 RKS/20G COURBE RAYON ETROIT	021401	1 UN	123.02/C	37.80	76.52/C	0.77
Total cde							0.77

BL N° : 4018762096/5JA/54553119 26/03/24		V/N° Affaire : LE03		Contact :			
Votre n° de cde : LE03		Nom de l'affaire : LE03		N° Tél : +33666133338			
00001090476 / LEGRAND	090476 PAP GREEN UP	041401	1 UN	115.00		115.00	115.00
Total cde							115.00

BL N° : 4018762877/5JA/54554825 26/03/24		V/N° Affaire :		Contact :			
Votre n° de cde : JO LA FRITE		Nom de l'affaire :		N° Tél : +33666133338			
00001032800 / LEGRAND	032800 PASSAGE DE SOL 2M DLP	021205	2 MTR	48.81	57.60	20.70	41.40
05204801741 / PHILIPS D3E	801741 COREPRO LEDTUBE UN 1500MM HO 2 CONTRIBUTION RECYCLAGE	068888	1 UN	14.90		14.90	14.90
Total cde dont Total D3E							56.40 0.10

BL N° : 4018763482/5JA/54556222 27/03/24		V/N° Affaire :		Contact :			
Votre n° de cde : BILLE		Nom de l'affaire :		N° Tél : +33666133338			

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €

RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A

Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :

SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05

Fax : 05.65.22.53.67

Site Web : <https://www.sonepar.fr>

Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :

Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

Document No : 240093726

Du : 31/03/24

Client : 62488110

Bénéficiaire : 62488110

Votre N° TVA intra :

Payeur : 62488110

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
00018471259 / THERMOR D3E	471259 RIVA 4 0500W BLC BRI CONTRIBUTION RECYCLAGE	080105	1 UN	214.00 1.67		214.00	214.00 1.67
						Total cde dont Total D3E	215.67 1.67

BL N° : 4018765170/5JA/54560570 26/03/24		V/N° Affaire :		Contact :			
Votre n° de cde : BILLE		Nom de l'affaire :		N° Tél : +33666133338			
00001101953 / LEGRAND	600801 PLAQUE 1P BLANC	030401	20 UN	1.20		1.20	24.00
00001101956 / LEGRAND	600802 PLAQUE 2P BLANC	030401	10 UN	5.82	54.10	2.67	26.70
00584057016 / EUROPOL D3E	57016 LUU SWITCH ORI BL CONTRIBUTION RECYCLAGE	061104	2 UN	16.10 0.01		16.10	32.20 0.02
						Total cde dont Total D3E	82.92 0.02

BL N° : 4018766470/5JA/54563655 27/03/24		V/N° Affaire :		Contact :			
Votre n° de cde : JO LA FRITE		Nom de l'affaire :		N° Tél : +33666133338			
06226160667 / COOPER	LUM16179 UNILED 2-45	070101	2 UN	51.40		51.40	102.80
						Total cde	102.80

BL N° : 4018770971/5JA/54574297 28/03/24		V/N° Affaire :		Contact :			
Votre n° de cde : LAFORGE		Nom de l'affaire :		N° Tél : +33666133338			
00001101959 / LEGRAND	600803 PLAQUE 3P BLANC	030401	1 UN	8.87	56.10	3.89	3.89
00001101962 / LEGRAND	600804 PLAQUE 4P BLANC	030401	1 UN	12.19	56.10	5.35	5.35
00001055849 / LEGRAND	055849 CADRE POUR PRISES 20A ET 32A	092102	1 UN	18.41	54.30	8.41	8.41

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €

RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A

Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :

SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05

Fax : 05.65.22.53.67

Site Web : <https://www.sonepar.fr>

Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :

Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

Document No : 240093726

Du : 31/03/24

Client : 62488110

Bénéficiaire : 62488110

Votre N° TVA intra :

Payeur : 62488110

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
D3E	CONTRIBUTION RECYCLAGE			0.02			0.02
00057025448 /	025448		1	7.94	45.20	4.35	4.35
L EBENOI	SORTIE DE CÂBLE 20/32A À VIS	030504	UN				
00001086127 /	086127		15	11.17	53.50	5.19	77.85
LEGRAND	PRISE 2P+T COMPOSABLE SAILLIE	030401	UN				
00096203500 /	R150		2	16.25	50.30	8.08	16.16
MICHAUD	TABLEAU DEMONTABLE 100X150	041302	UN				
00026006090 /	L629978		1	37.50		37.50	37.50
ABB	MISTRAL65H COFF.1X12 M TR.+ T.	041101	UN				
05083551021 /	SBN263		1	99.61	45.00	54.79	54.79
HAGER	INTERRUPTEUR 2P 63A	041007	UN				
00081004882 /	DBX010	P	1	4.90		4.90	4.90
CATU	PIQUET NON ALL. GALVA 16MM L.1	092707	UN				
00081000767 /	BAR32		1	9.52	39.70	5.74	5.74
CATU	BARRETTE DE COUPURE SOCLE PLAS	092703	UN				
00001100428 /	600002		1	20.03	53.30	9.35	9.35
LEGRAND	DOUBLE VV BLANC	030401	UN				
						Total cde dont Total D3E	228.31 0.02

BL N° : 4018771516/5JA/54575507 29/03/24

V/N° Affaire :

Contact :

Votre n° de cde : LAFORGE

Nom de l'affaire :

N° Tél : +33666133338

00018492431 /	492431		2	546.82	55.60	242.79	485.58
THERMOR	BALEARES 2 H BLC 1000W	080104	UN				
D3E	CONTRIBUTION RECYCLAGE			1.67			3.34
						Total cde dont Total D3E	488.92 3.34

BL N° : 4018775433/5JA/54584773 29/03/24

V/N° Affaire :

Contact :

Votre n° de cde : ALVES

Nom de l'affaire :

N° Tél : +33666133338

05083001661 /	ATA122009016		60	1.86		1.86	111.60
HAGER	MOULURE ATA 12X20 2,1ML PURE	021202	MTR				
00770515100 /	515100		3	273.33/C	46.00	147.60/C	4.43
BLM DIST	BDD OPTIBOX IP55 960 90X40	091201	UN				

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €

RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A

Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :

SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05

Fax : 05.65.22.53.67

Site Web : <https://www.sonepar.fr>

Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :

Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

Document No : 240093726

Du : 31/03/24

Client : 62488110

Bénéficiaire : 62488110

Votre N° TVA intra :

Payeur : 62488110

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
00014000071 / NEXANS	01273192 NEXANS RV2 MOBIWAY 3G2.5 D250	011101	250 MTR	1,103.60/M		1,103.60/M	275.90
Total cde							391.93

BL N° : 4018775744/5JA/54585409 29/03/24		V/N° Affaire :		Contact :			
Votre n° de cde : PALLAS		Nom de l'affaire :		N° Tél : +33666133338			
01887078990 / SCHNEIDE	MUR37912 BOITE 2P GRIS VERT SAILLIE	030405	1 UN	19.98	55.60	8.87	8.87
01887078958 / SCHNEIDE	MUR36133 PC 2P+T GRIS COMPOSABLE	030405	1 UN	13.45	56.30	5.88	5.88
01887078909 / SCHNEIDE	MUR37021 V V GRIS COMPOSABLE	030405	1 UN	12.94	56.00	5.69	5.69
Total cde							20.44

BL N° : 4018775808/5JA/54585542 29/03/24		V/N° Affaire :		Contact :			
Votre n° de cde : GIBERT		Nom de l'affaire :		N° Tél : +33666133338			
00001080197 / LEGRAND	080197 VIS LONGUES BATIBOX L.40MM	030502	20 UN	87.79/C	59.10	35.91/C	7.18
07915000011 / LIT BY CA D3E	LASTD02 STD E27 8.2W 820LM 4000K X5P CONTRIBUTION RECYCLAGE	061201	4 UN	20.96	38.46	12.90	51.60
Total cde dont Total D3E							60.78 2.00

BL N° : 4018776887/5JA/54588112 29/03/24		V/N° Affaire :		Contact :			
Votre n° de cde : ALVES		Nom de l'affaire :		N° Tél : +33666133338			
00001086127 / LEGRAND	086127 PRISE 2P+T COMPOSABLE SAILLIE	030401	9 UN	11.17	53.50	5.19	46.71
00001086101 / LEGRAND	086101 VA ET VIENT 10A COMPOSABL.SAIL	030401	1 UN	14.39	53.50	6.69	6.69
Produit non géré, non retournable ni échangeable							

LES CONDITIONS GENERALES FIGURANT AU VERSO S'APPLIQUENT A TOUTES LES VENTES CONCLUES AVEC NOTRE SOCIETE ET NOTAMMENT LA CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») ont vocation à régir la vente de matériels (ci-après le(s) « Produit(s) ») et la fourniture de prestations de services (ci-après le(s) « Service(s) ») aux clients professionnels (ci-après le(s) « Client(s) ») de la société Sonepar France Distribution immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 824 484 653 dont le siège social est situé 18-20 quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt (ci-après le « Distributeur »). Elles font partie intégrante de tout devis, offre, proposition commerciale, étude, accusé de réception de commande émis par le Distributeur ou de toute commande ou convention conclue avec le Distributeur. Elles sont communiquées à chaque Client pour lui permettre de passer commande. Aucune condition particulière ne peut s'ajouter ou déroger aux CGV, sauf si celle-ci a été négociée et validée par écrit entre les parties.

1. Formation - Objet du contrat

- 1.1 – Toute vente de Produits ou fourniture de Services est définitivement conclue dès l'acceptation par le Client, du devis ou de l'offre ou, au plus tard, jour de l'émission par le Distributeur de l'accusé réception de la commande.
- 1.2 – Le Distributeur n'est lié que par les références et les engagements désignés au devis ou à l'offre. Tout devis ou offre n'engage le Distributeur que pour la période de validité indiquée. En l'absence d'indication contraire, le devis ou l'offre reste valable huit (8) jours à compter du jour de sa date d'émission et doit être accepté dans ce délai. A défaut, le Distributeur n'est plus tenu par les conditions du devis ou de l'offre sauf accord écrit contraire.
- 1.3 – Les renseignements portés sur les catalogues, notices ou autres documents édités par le Distributeur, sont communiqués à titre indicatif à partir des informations éditées ou reçues des fabricants et fournisseurs. Cependant, l'attention du Client est particulièrement attirée sur l'importance, pour certains Produits et notamment les Produits connectés, de prendre connaissance avec attention, avant toute commande, des informations du fabricant portant sur la mise à jour et l'interopérabilité des équipements et/ou Produits et des applications, ou sur la sécurité de la gestion des données de manière à permettre au Client de s'assurer que les Produits sont conformes à ses besoins et adaptés à son environnement. S'il en estime le besoin, le Client devra formuler toute demande de renseignements ou de conseils auprès du Distributeur.
- 1.4 – Le Client s'assure, le cas échéant, avant la commande de la disponibilité de l'accès aux fiches de données de sécurité, et de la compatibilité des différentes versions des systèmes - et du rythme des mises à jour - propres à l'interopérabilité. Le Client garantit tant être habilité à commander, qu'avoir contrôlé les certifications le cas échéant requises pour installer ou faire installer les Produits.
- 1.5 – Les études, devis et offres établis par le Distributeur sont mis en œuvre à partir d'hypothèses techniques déterminées à partir d'informations fournies par le Client au moment de la rédaction de l'étude, devis, ou offre. Il appartient au Client, en tant que professionnel, sous sa propre responsabilité, de contrôler et vérifier l'adéquation des Produits à ses besoins, leur conformité aux prérequis, les conditions d'emploi et de réalisation envisagées. Le Distributeur ne peut pas être tenu responsable des conséquences d'une installation défectueuse ou une réalisation ou intégration inadaptée des Produits.

2. Commande de Produits ou de Services

- 2.1 – Une commande de Produits n'est prise en considération que si elle est acceptée par le Distributeur. Dans la limite des références disponibles, et sous réserve de leurs conditions d'approvisionnement, les commandes sont préparées en principe le jour de leur acceptation. Une commande annulée en cours d'exécution devra faire l'objet d'un règlement total de la part du Client, même s'il renonce aux Produits.
- 2.2 – Pour toute commande de Produits inférieure à vingt (20) euros hors taxes, le Distributeur se réserve la possibilité de refuser l'expédition.
- 2.3 – Une commande de Services n'est prise en considération que si elle est acceptée par le Distributeur. Elle est réalisée conformément aux instructions et informations communiquées par le Client. Le Distributeur ne peut pas être tenu responsable des conséquences d'un Service délivré sur la base d'informations incomplètes ou inexactes. Toute commande de Services réalisée partiellement pour des raisons non imputables au Distributeur est due dans son intégralité par le Client. Toute demande d'extension ou de modification de la commande de Services devra faire l'objet d'une nouvelle commande de Services.

3. Fabrication particulière de Produits

Toute commande de Produits de fabrication particulière ou approvisionnement spécialement pour le Client donne lieu au versement d'un acompte de 100% de son montant hors taxes. Les quantités livrées et facturées au poids ou au mètre, pour une fabrication particulière, peuvent différer dans une limite n'excédant pas 3% des quantités commandées, sans que cela ne puisse ouvrir un quelconque droit de contestation au profit du Client. Les quantités facturées sont celles qui sont effectivement livrées. Les commandes de Produits de fabrication particulière ou approvisionnées spécialement pour le Client ne peuvent faire l'objet d'un retour de Produits pour quelques raisons que ce soit.

4. Délais de livraison des Produits et d'exécution des Services

- 4.1 – Les délais de livraison des Produits et d'exécution des Services s'entendent à compter de la date de l'accusé réception de la commande (sauf stipulation expresse contraire figurant sur la commande) et sont donnés à titre indicatif, sans engagement du Distributeur. Aucune indemnité et/ou pénalité ou annulation de la commande en cause ne pourra être réclamée en cas de retard. Le non-respect des délais de livraison d'un Produit ou d'exécution d'un Service ne pourra en aucun cas entraîner l'annulation des commandes du Client. En cas de délais de livraison qui, pour des raisons non imputables exclusivement au Distributeur, seraient supérieurs à deux (2) fois le délai annoncé, le Distributeur se réserve la possibilité d'annuler la commande et procédera au remboursement des sommes déjà payées.
- 4.2 – Nonobstant toute indication de délai de livraison, les Produits non disponibles en stock sont expédiés dès approvisionnement, sauf instruction expresse et écrite du Client et après l'accord formel par écrit du Distributeur

5. Livraison - Emballage - Transport

- 5.1 – Par principe, les expéditions s'effectuent EXW (INCOTERMS 2020), ce qui implique que, sans préjudice de la clause de réserve de propriété mentionnée ci-après, la charge des risques de détérioration, de perte, de vol des Produits est transférée au Client (i) dès le départ de l'entrepôt du Distributeur jusqu'à la destination préalablement communiquée par le Client ou (ii) dès leur mise à disposition pour enlèvement par le Client dans les agences du Distributeur. A ce titre, le Client devra mettre en œuvre toutes mesures utiles pour prévenir et couvrir ces risques. Si l'enlèvement des Produits est retardé pour une cause quelconque indépendante de la volonté du Distributeur, ils seront, si le Distributeur y consent expressément, emmagasinés et maintenus tant que par ce dernier, aux frais et risques du Client. Il appartient au Client de souscrire toute assurance afin de couvrir systématiquement ou ponctuellement des risques au transport quel que soient les Produits et modes de transport.
- Par exception, les Parties pourront convenir d'une livraison des Produits sur le chantier du Client. En pareille circonstance, les coûts et risques du transport seront à la charge du Client.
- 5.2 – La livraison a lieu soit par remise directe au Client, soit par simple avis de mise à disposition, soit encore par la délivrance des Produits à un expéditeur ou transporteur. Sauf en cas de remise directe antérieure au Client, la livraison est réputée réalisée par la seule survenance de la date notifiée au Client ou convenue lors de la commande. Lors de la remise directe au Client, le Distributeur peut exiger tous documents justifiant de la qualité à réceptionner le Produit.
- 5.3 – Les Produits sont conditionnés dans un emballage standard pour la France métropolitaine. Les Produits voyagent aux risques et périls du Client, qui devra prendre toutes dispositions utiles liées aux emballages pour le transport et informer le transporteur de toutes réserves, dans les vingt-quatre (24) heures suivant la mise à disposition, en cas d'avarie ou pertepartielle. Les réserves doivent être (i) écrites sur le document de transport, (ii) précises, (iii) complètes et (iv) circonstanciées. A défaut de réserves dans le délai et/ou dans la forme susmentionnées, les Produits livrés sont réputés acceptés définitivement et sans réserves.
- 5.4 – Les Produits sont conformes aux normes harmonisées, aux normes nationales, aux exigences de l'UE en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.
- 5.5 – Les tourets de câbles, lorsqu'ils sont consignés ou mis à disposition, doivent être rendus franco de port, en bon état, dans les trois (3) mois suivant la livraison. Passé ce délai, il sera facturé une location mensuelle à hauteur de 5% du montant de consignation ou à défaut de consignation, une vente de touret au barème fabricant majoré de 5%.
- 5.6 – Si le Client expédie les Produits hors de l'Union Européenne, les taxes douanières et les formalités y afférentes restent à la charge exclusive du Client. Le Client s'engage à vérifier la conformité de la livraison au regard des usages et des lois du pays de livraison et ne saurait inquiéter le Distributeur à cet égard.
- 5.7 – Lors de la remise des Produits, le Client doit s'assurer de leur conformité par rapport au bon de livraison et en accepter la livraison avant d'en prendre effectivement possession. Toute réclamation doit être faite par écrit dans les vingt-quatre (24) heures à compter de la livraison des Produits. Passé ce délai, les Produits seront réputés conformes au bon de livraison.
- 5.8 – Les produits référencés et stockés par le Distributeur, « les Produits Gérés », sont repris sans mention contraire sans abattement dans un délai de deux (2) mois suivant la date de livraison indiquée sur le bon de livraison. Les produits gérés qui ne peuvent faire l'objet d'une reprise de notre part sont identifiés en tant que tel. Cette information est précisée sur la fiche article des produits concernés sur notre site marchand, ainsi que sur le bon de livraison. Tout autre produit non géré, indiqué comme tel sur le bon de livraison, ne sera pas repris par le Distributeur. Les coupes de câbles ne sont pas reprises. Toute reprise des Produits suppose que ces derniers soient restitués en parfait état et dans leur emballage d'origine, également en parfait état. Dans l'attente de la confirmation de reprise après réception et vérification, le Produit reste sous la garde du Client. Si des détériorations sont constatées lors de la réception et de la vérification, le Distributeur se réserve le droit de refuser le retour des Produits. Le retour donnera lieu à un avoir sur la facture, sous réserve du complet paiement du prix. Tout avoir sur facture a une durée de validité maximale de douze (12) mois à compter de sa date d'émission. Pour les demandes d'enlèvement des produits, les frais de port restent à la charge du Client.

6. Collecte des D3E et éco-contribution

Le Client est informé par le Distributeur des conditions de reprise de ses équipements ménagers usagés ou professionnels usagés ou de ses produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment et qui lui supportera, en plus du prix unitaire, les contributions financières visées par le Code de l'environnement. Ce coût unitaire supporté pour la gestion des déchets issus des filières concernées ne peut faire l'objet de réfaction. Le Client s'oblige à acquitter ces contributions financières qui seront uniquement réclamées dans les cas de figures prévus par voie réglementaire.

Le Distributeur, la société Sonepar France Distribution, adhère aux Eco-Organismes Ecosystem (IDU FR037664_05BWJM), Soren (IDU FR037664_05BWJM), Valobat (IDU FR037664_04GREB) et Ecosystem (IDU FR037664_1AZTLX) afin de remplir ses obligations, en sa qualité de producteur soumis au principe de la responsabilité élargie du producteur, pour les filières D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques), PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment) et ABJ (Articles de Bricolage et de Jardin). Ces identifiants uniques (IDU) attestent de sa conformité à l'obligation d'enregistrement auprès de l'autorité administrative.

7. Vente de Produits préchargés en fluide frigorigène (F-Gaz)

Tout Client souhaitant acheter des Produits préchargés en fluide frigorigène non hermétiques devra justifier (i) qu'il bénéficie, ou (ii) qu'il fait installer le Produit par un opérateur bénéficiant de l'attestation de capacité, en cours de validité, conformément à l'article R543-99 du Code de l'environnement.

8. Prix

- 8.1 – Les prix établis selon les conditions économiques existantes au jour du contrat de vente, sont révisables à tout moment, en fonction de la variation du coût de leurs éléments constitutifs et notamment des tarifs fournisseurs. Le taux de TVA applicable est celui en vigueur au jour de la facturation.
- 8.2 – Une formule de révision peut être annexée au devis, à l'étude, à l'offre ou à l'accusé de réception de la commande, le cas échéant, ce que le Client reconnaît et accepte.
- 8.3 – Pour les fournitures tarifées et frais divers, les prix facturés sont ceux du barème des prix unitaires en vigueur au jour de la commande. Par exception, le Distributeur pourra augmenter de plein droit les tarifs des Produits ou Services, avec effet immédiat (notamment pour les commandes déjà enregistrées par le Distributeur), en cas d'augmentation de l'un quelconque des coûts de production/exécution ou de transport des Produits ou des Services ou en cas d'augmentation imposée par les fournisseurs du Distributeur, le cas échéant (en ce compris l'énergie, les matières premières, le fret, etc.), ce que le Client reconnaît et accepte. En cette hypothèse, à la demande du Client, le Distributeur lui fournira tout élément justificatif à titre uniquement informatif.

9. Frais divers

- 9.1 – Le Distributeur facture en sus du prix, une participation forfaitaire aux frais de gestion, ainsi que des frais divers, dont le barème est indiqué au Client au moment de la commande et sur la facture.
- 9.2 – Les frais de transport et d'emballage peuvent faire l'objet d'une participation forfaitaire précisée au Client lors de la commande. Tout enlèvement à caractère spécial ou entraînant des coûts d'emballage particuliers effectués à la demande du Client sera à sa charge. Le cas échéant, le Client supportera les coûts réels de transport et d'emballage qui seront précisés lors de la commande. En cas d'assistance technique par le Distributeur ou par l'intermédiaire du Distributeur, sur site du Client, les frais annexes liés au déplacement de l'intervenant désigné par le Distributeur sont facturés en sus.

10. Clause de réserve de propriété

LA PROPRIÉTÉ DES PRODUITS VENDUS NE SERA TRANSFEREE AU CLIENT QU'APRES COMPLET PAIEMENT DU PRIX. En cas de non-paiement d'un tel terme à sa date d'échéance, le Distributeur aura le droit de reprendre les Produits aux mains du Client et à ses frais, à concurrence du montant impayé, sans autre formalité qu'un simple avis de sa part par lettre recommandée. Le Client informera sans délai le Distributeur en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, ou en cas de saisie. Il prendra toutes dispositions pour faire connaître le droit de propriété du Distributeur. Dans l'hypothèse où la saisie se réaliserait, le Client devra faire toutes les diligences, à ses frais, pour en obtenir la mainlevée. Le Client prendra toutes les dispositions appropriées pour que les Produits, restés la propriété du vendeur, soient individualisables dans ses stocks. En cas de revendication, les Produits en possession du Client seront présumés être ceux non encore payés.

11. Facturation - Règlement des factures

- 11.1 – Les factures du Distributeur portent en leur sus des CGV et sont payables au Distributeur, au service comptabilité à l'adresse indiquée sur les factures. Sous réserve de ce qui suit, les factures sont émises au jour de la livraison du Produit ou de la fourniture du Service. Le Distributeur peut décider d'émettre une facture périodique, dès lors que le Client est livré à plusieurs reprises par le Distributeur au cours de la même année civile que celle au cours de laquelle la TVA devient ces opérations devant être exigible.
- 11.2 – Sauf paiement à terme convenu préalablement à la commande et requérant l'ouverture d'un compte client par le Client, les factures sont payables au comptant et sans escompte au jour de la facture. Les moyens de règlement suivants sont autorisés : (i) chèque bancaire dans la limite d'un montant de cent cinquante (150) euros toutes taxes comprises par transaction et par Client et (ii) carte bancaire. Le Distributeur peut exiger la présentation d'une pièce d'identité lors du règlement. Pour des raisons tenant à la sécurité de nos personnels et à la lutte contre le blanchiment d'argent, le règlement des factures en espèces n'est pas accepté, sauf procédure particulière autorisée par notre Direction Juridique et pouvant requérir des informations d'identification du Client et des déclarations sur l'origine des fonds utilisés pour la transaction concernée.
- 11.3 – Tout paiement à terme, s'il est accepté par le Distributeur sur la base d'un délai de paiement conforme à la loi, s'effectue par (i) effets de commerce (LCR automatique, etc.) ou (ii) par virement bancaire vers le compte bancaire figurant sur la facture correspondante du Distributeur. Le paiement s'effectue au plus tard à quarante-cinq (45) jours fin de mois, ou au plus tard à quarante-cinq (45) jours nets pour les factures périodiques. Le mode de computation du délai « fin de mois » est calculé au plus à quarante-cinq (45) jours à partir de la fin du mois de la date de facture. Les paiements effectués avant le terme contractuel ne donnent pas lieu au paiement d'un escompte.
- 11.4 – Le défaut ou le retard de paiement, de tout ou partie d'une facture, entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité de toutes les factures, même non échues et emporte l'application de pénalités de retard égales (I) à trois fois le taux d'intérêt légal, et (ii) un montant forfaitaire de 40 euros à titre de dédommagement des frais de recouvrement. Conformément à l'article 1231-5 du Code Civil, en cas de carence du débiteur, les sommes dues recouvrées par voie contentieuse seront majorées en sus des intérêts légaux et frais judiciaires, d'une indemnité de 15% de leur montant avec un minimum de 150 euros.
- 11.5 – Toute réclamation concernant les factures adressées par le Client au Distributeur est prescrite passé un délai de sept (7) jours à compter de la date de réception de la facture concernée. En aucun cas le paiement ne peut faire l'objet d'une quelconque compensation.

12. Garantie

- 12.1 – La garantie ne couvre que les Produits neufs et les vices non apparents au jour de la livraison. Le délai de garantie est égal à celui accordé par le fabricant ou fournisseur au Distributeur. La garantie couvre les défauts qui se sont manifestés pendant cette période sans qu'elle puisse être prolongée, même si le Distributeur est déjà intervenu en application du présent article. Pour bénéficier de la garantie, le Client doit aviser l'agence du Distributeur immédiatement par lettre recommandée, des défauts qu'il impute aux Produits livrés et apporter les justifications suffisantes à cet effet. Il devra produire la preuve d'achat et de réception du Produit concerné.
- 12.2 – La garantie est strictement limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses, sauf stipulation contraire de la garantie du fabricant ou indisponibilité auprès du fabricant des pièces détachées nécessaires à la réparation. Les pièces remplacées gratuitement redeviennent la propriété du Distributeur. Les frais de port aller-retour restent à la charge du Client. En tout état de cause, le Distributeur s'engage à informer le Client de (i) la disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation des Produits et (ii) le cas échéant, de la période pendant laquelle ou de la date à laquelle ces pièces sont disponibles sur le marché.
- 12.3 – La garantie ne s'applique pas en cas de détérioration découlant d'un événement naturel, notamment en cas de cyclone, d'inondation ou de foudre, et dans le cas où les détériorations proviennent du fait du Client dont notamment en cas de négligence, erreur de branchement, utilisation anormale, inobservation de consignes d'entretien ou de mise en service, évolution de l'environnement et architecture technique, mises à jour (mineures ou majeures) ou évolutions des logiciels, applications et interfaces.
- 12.4 – La garantie de conformité de la connectivité des Produits dits « connectés » dépendant d'infrastructures techniques et de communication relevant du fabricant et/ou de prestataires qui lui sont liés et/ou des prestataires de services de communication, le Distributeur ne pourra être tenu responsable au titre de la garantie pour la défaillance, l'altération, la modification ou la suspension des capacités de connexion des Produits dits « connectés ».

13. Données à caractère personnel - Secret des affaires

- 13.1 – Chaque partie s'engage à recueillir et à traiter les données à caractère personnel nécessaires à la conduite de son activité dans le strict respect des dispositions et réglementations européennes et nationales applicables en matière de protection des données à caractère personnel, en particulier le règlement européen 2016/697 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LLI) (ci-après, la « **Réglementation Applicable** »). Par ailleurs, dans le cadre de leurs obligations au titre des CGV, les parties peuvent être amenées à traiter des données personnelles communiquées par l'autre partie, relatives à leurs clients, prospects, salariés, prestataires et/ou sous-traitants. Chaque partie s'engage à prendre les précautions nécessaires afin de préserver la sécurité des données qui lui appartiennent et celles communiquées par l'autre partie et à effectuer, sous sa propre responsabilité, les formalités nécessaires afin d'être en conformité à tout moment avec la Réglementation Applicable. A toutes fins utiles, le Client dispose des droits d'accès et de rectification de ses données ainsi que du droit d'opposition à leur traitement, il suffit d'une simple demande adressée à l'adresse email suivante : rgpd@sonepar.fr.
- 13.2 – Le Client doit mettre en place les mesures de protection appropriées aux conditions particulières de la vente des Produits ou des Services le cas échéant, ces informations étant considérées comme ayant une valeur commerciale et répondant à la qualification de secret des affaires au sens de l'article L. 151-1 du Code de commerce.

14. Force majeure.

L'exécution des commandes et des livraisons sont suspendues de plein droit dans les cas de force majeure tels que définis à l'article 1218 du Code civil. Sont notamment considérés comme cas de force majeure les événements suivants : guerre, grève totale ou partielle, émeute, interruption du trafic, insuffisance de fourniture de matériel de transport, épidémie ou pandémie ou toutes causes indépendantes de la volonté du Distributeur, réduisant ou rendant exorbitante la livraison des Produits et/ou la fourniture des Services. Ces événements dégagent le Distributeur de toutes responsabilités et de tous dommages et intérêts quelconques pour retard de livraison ou inexécution de quelque nature que ce soit. Nonobstant ce qui précède, la force majeure n'exemptera pas les parties de leurs obligations de payer une somme d'argent en exécution des CGV.

15. Responsabilité

Dans l'hypothèse où la responsabilité du Distributeur serait retenue au titre d'un manquement à une obligation essentielle d'une commande et/ou d'un service, et plus généralement de la vente ou de la fourniture de Services, le montant total des indemnités que le Distributeur pourrait être amené à verser au Client et à ses assurés, ne pourra excéder le montant hors taxes de la commande concernée, quelle que soit la cause du dommage, le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir. Le Distributeur ne répond pas des dommages indirects, ni du manque à gagner ou de la perte de chance ou de bénéfices escomptés, ni des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre du Client. Le Client doit prendre des mesures sûres et raisonnables, au regard notamment de ses facultés, pour éviter toute aggravation de préjudice causé du fait d'un Produit ou d'un Service.

16. Politique de conformité

Le Client est indépendant vis-à-vis du Distributeur notamment quant aux moyens et méthodes de fourniture de service. Il a le contrôle absolu de son organisation et à ce titre, s'engage de manière proactive dans la lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Par conséquent, il informera ses délais le Distributeur, de tout fait susceptible d'avoir pour conséquence l'obtention d'un avantage indu, financier ou de toute autre nature. Par ailleurs, le Client devra obtenir les autorisations nécessaires à l'exportation de certains Produits soumis à des restrictions d'exportations du fait de leurs spécificités, et si le Distributeur l'exige, la remise de ces documents comme justificatifs, au titre de son obligation d'information. Le Client est informé, qu'au titre des procédures d'évaluation des tiers en matière de lutte contre la corruption, le Distributeur est susceptible, selon des règles de procédures internes, de collecter et conserver des informations et documents sur le Client afin d'identifier (ou d'actualiser) et d'apprécier les risques de corruption auxquels il s'expose. Pour exprimer une préoccupation ou pour toutes questions sur la conformité : chiefcomplianceofficer@sonepar.com.

17. Produits vendus sous marques exclusives par le Distributeur

Les Produits sous marques exclusives sont les Produits commercialisés par le Distributeur en tant que titulaire des marques et autres droits de propriété intellectuelle. Les conditions relatives à la garantie commerciale et aux services clients applicables aux Produits sous marques exclusives sont détaillées dans le document disponible sur le site web du Distributeur et à la première demande du Client. Les Produits sous marques exclusives ne doivent pas être revendus par le Client de manière à porter atteinte à la marque et à l'image de marque des Produits et/ou dans des conditions pouvant être qualifiées de parasitaire ou de concurrence déloyale. Dans ce cadre, le Client s'interdit de revendre les Produits sous marque exclusive du Distributeur dans des braderies, foires, salons ou tout type d'événement similaire. Sauf accord exprès et préalable du Distributeur, le Client n'acquiert aucun droit de propriété ni de licence, quel qu'en soit le fondement, sur le contenu, sur les marques et signes distinctifs détenus par le Distributeur.

18. Loi applicable - Règlement des différends

Les CGV sont soumises à loi française. Sauf disposition légale contraire, par dérogation à l'article L.110-4 du Code de commerce, toute contestation ou réclamation de la part du Client relative à la vente ou la relation commerciale avec le Distributeur devra être formulée dans un délai d'un (1) an à compter de la date à laquelle le Client a eu connaissance (ou aurait raisonnablement avoir eu connaissance) du fait, du manquement ou de l'omission sur lequel il fonde sa contestation ou réclamation. En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution des CGV, le Tribunal de Commerce du ressort du siège social du Distributeur est seul compétent, quelles que soient les conditions de vente ou de fourniture de Services et le mode de paiement accepté, même en cas de connexité d'appels en garantie ou de pluralité de défendeurs.